



## Pension Alimentaire Suite Jugement

Par **MIMIRAGEUR**, le 13/05/2014 à 13:25

bonjour j ai besoin d aide. Voilà je paye une pension, enfin qui est saisi sur mon salaire depuis octobre 2013 de 225 €. J ai saisie le juge pour demandé une suspension de versement de la pension parce qu en effet je touche que 1117 € par mois et que niveaux finances c est rouge rouge rouge. Ma suspension a été accordée, et prendra effet de décembre 2013 à septembre 2014, mon avocate m a dit que c était rétroactif. Pouvez vous m expliquer ce que sa veut dire SVP ???  
Impossible d avoir mon avocate

Par **Visiteur**, le 13/05/2014 à 13:36

Bjr,  
depuis Décembre vous avez continué à la payer ? D'après le jugement vous n'auriez pas du... vous ne pouviez pas savoir non plus ! mais je ne vois pas comment va être répercuté l'effet rétroactif ? Votre ex va vous rembourser ? j'en doute... Ou la suspension ira au delà de Septembre 2014 !

Par **MIMIRAGEUR**, le 13/05/2014 à 13:58

Merci pour votre réponse.Oui je paye depuis Décembre 2013 le juge b a pas pris en compter que je paye depuis octobre je sais pas pourquoi. Min audience était le 28 avril et j ai eu le jugement vendredi dernier, c est dur à comprendre puis impossible d avoir mon avocate. Déjà je pense que je dois envoyer le jugement a l huissier pour arrêter la saisie sur salaire ?